

Questions et réponses

1. Quoique l'appel de propositions comprenne un élément chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou explosif, n'est-ce pas pleinement médical?

Réponse : Le défi proposé est axé sur l'environnement – c.-à-d., la surveillance et la détection d'éléments biologiques, radiologiques et nucléaires dans l'environnement. Il ne vise pas à créer un système de surveillance médicale.

2. Si une proposition a déjà été présentée dans le cadre du programme d'innovation Construire au Canada (PICC) ou d'autres programmes, cela empêche-t-il un fournisseur de présenter une soumission dans le cadre du Programme Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDeES)?

Réponse : Non. Le fait d'avoir déjà présenté une proposition dans le cadre d'autres programmes n'empêche pas un fournisseur de présenter une soumission dans le cadre du programme IDeES?

3. Si un soumissionnaire souhaite participer au « Programme Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDeES) ». Comment peut-il présenter une demande?

Réponse : Vous pouvez télécharger le document d'appel de propositions, à l'adresse : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-18-00823957>. Après avoir téléchargé le document d'appel de propositions, veuillez suivre les directives figurant à la partie 3, intitulée « Instructions pour la préparation des propositions ». Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition en utilisant le formulaire de soumission électronique disponible à <https://ideas-cp.fluidreview.com/?l=fr>. Pour remplir le formulaire, les soumissionnaires doivent d'abord s'inscrire au système de soumission en ligne et obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe.

4. Peut-on présenter une demande dans le cadre de laquelle une université dirige le projet et une entreprise dérivée est un entrepreneur? Comme un employé de l'entreprise dérivée travaillera sur le projet, les coûts connexes figureront dans le budget.

Réponse : Oui, cela est acceptable.

5. Dans le cadre du programme IDeES, acceptera-t-on des propositions à l'extérieur des défis actuels ou des propositions non sollicitées? Sinon, envisagez-vous un appel d'offres à venir lié à la technologie spatiale et aux idées en matière d'énergie?

Réponse : Dans le cadre du programme IDeES, seules les propositions liées aux 16 défis énumérés dans le document d'appel d'offres figurant à l'adresse <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-18-00823957> sont acceptées. D'autres défis seront proposés dans le portail Web du programme IDeES, à l'avenir.

6. Un certain niveau de maturité technologique (NMT) est-il requis pour l'appel de propositions lié au programme IDEeS?

Réponse : L'entrée dans l'élément 1a visée par le présent appel de propositions touche des solutions au sein des niveaux de préparation de la solution (NMS) 1 à 6 (inclusivement).

7. J'ai bien consulté la section 10.40 du Guide des approvisionnements ([voir https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-approvisionnements/section/10/40](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-approvisionnements/section/10/40)) pour les établissements d'enseignement.

Il est inscrit qu'il est possible de négocier un taux négocié d'au plus 65 p. 100 des coûts directs de rémunération des travaux effectués sur le campus même. J'aimerais donc valider le taux proposé pour les contrats qui seront éventuellement signés entre le Ministère de la Défense nationale et l'Université dans le cadre de cet appel.

Pour les contrats de recherche, l'Université utilise un taux de 40% de frais indirects de la recherche.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration, je vous souhaite une excellente journée.

Réponse : Si les coûts indirects sont conformes à la politique précisée, ils devraient être acceptables.

8. L'interprétation suivante de « Licences concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux et les renseignements de base » est-elle exacte? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous préciser?

« En ce qui concerne les logiciels créés dans le cadre d'un marché du gouvernement du Canada ou pour lesquels le Canada a participé aux coûts de développement de la propriété intellectuelle originale, votre évaluation est exacte.

Les droits propres aux parties figurent dans les Conditions générales – recherche et développement du gouvernement du Canada, clause 2040 30 – Licences concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux et les renseignements de base. Tout élément pour lequel le gouvernement du Canada a contribué aux coûts, la clause exige que l'entrepreneur accorde au Canada une licence qui l'autorise à exercer tous les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (contenu nouvellement créé) dans le cadre de ses activités. Cette licence permettrait au gouvernement du Canada de faire tout ce qu'il pourrait faire s'il était propriétaire des renseignements originaux. En outre, la clause stipule qu'AGI accorderait au gouvernement du Canada une licence qui l'autorise à utiliser les renseignements de base (notre propriété intellectuelle/logiciel commercial) dans la mesure où cela est jugé raisonnable et nécessaire pour permettre au Canada d'exercer pleinement ses droits sur les biens livrables et les renseignements originaux.

En outre, la clause stipule également que ces licences sont non exclusives, perpétuelles, irrévocables, mondiales, intégralement payées et libres de redevances. Aucune des licences ne peut être limitée d'aucune façon par l'entrepreneur en donnant un avis prévoyant le contraire, incluant le texte apparaissant sur une licence emballée sous film plastique, etc. Plusieurs autres dispositions de la clause sont de nature très générale et en conflit direct avec notre licence d'utilisation de logiciels commerciaux.

Comme nos logiciels n'ont pas été créés dans le cadre d'un marché du gouvernement et qu'aucune autre partie, y compris le gouvernement du Canada, n'a contribué aux coûts de leur développement, nous ne pouvons pas et nous ne devrions pas accepter la majorité des exigences du gouvernement du Canada en matière de droits liés à la propriété intellectuelle et aux données, en vertu du présent document contractuel.

Nous sommes d'avis que nous conservons la pleine propriété, les titres et tous les autres droits liés à nos logiciels et que nous accordons au gouvernement du Canada les droits d'utilisation commerciale décrits dans notre licence d'utilisation de logiciels commerciaux.

Si notre interprétation des exigences en matière de propriété intellectuelle et de licence est erronée, nous souhaitons ardemment le savoir et éventuellement parler à un responsable pour préciser notre compréhension.

À titre de fournisseur de logiciels, notre technologie repose sur l'idée que les utilisateurs peuvent consacrer leur temps à créer de nouvelles capacités (innover), plutôt que de recréer ce que nous avons développé comme propriété intellectuelle et que nous vendons sur le marché.

Réponse : Conformément à la clause 3.6 – Propriété intellectuelle : La position par défaut du Canada est de permettre aux entrepreneurs de conserver les droits de PI en accordant une licence au Canada à l'égard de ces droits, ce qui inclurait le droit d'utiliser et d'avoir utilisé la PI pour les activités du Canada. Dans la condition générale 2040 30 (2008-05-12), on indique ce qui suit : « L'entrepreneur accorde également au Canada une licence qui l'autorise à utiliser les renseignements de base dans la mesure où cela est jugé raisonnable et nécessaire pour permettre au Canada d'exercer pleinement ses droits sur les produits livrables et les renseignements originaux ». Les droits concernent les activités du gouvernement du Canada, mais excluent l'exploitation commerciale et le transfert ou l'affectation de sa propriété. Si plusieurs autres dispositions de la présente clause entrant directement en conflit avec votre licence d'utilisation de logiciels commerciaux, nous souhaitons obtenir des renseignements supplémentaires sur le contexte, mais IDEeS est ouvert à la négociation concernant l'attribution des droits relatifs aux renseignements de base liés aux logiciels.

9. Quelles sont les exigences relatives aux partenaires obligatoires dans le cadre d'une proposition liée au programme IDEeS? Par exemple : Un partenaire fédéral est-il requis?

Réponse : Il n'existe aucune exigence en matière de partenaire obligatoire pour le programme IDEeS.

10. Comment la collaboration avec d'autres universités canadiennes serait-elle perçue, et d'autres partenaires gouvernementaux comme CanMed, CNRC et RDDC sont-ils requis?

Réponse : La collaboration avec d'autres universités canadiennes serait acceptable. Aucun partenaire obligatoire n'est requis.

11. Veuillez fournir des précisions au sujet du défi 4 du programme IDEeS : Prédire et optimiser le rendement du personnel. En fait, pour ce défi, à la section *Résultats et considérations*, il est écrit :

3) Élaborer des concepts ou des technologies qui serviront à optimiser les aptitudes d'un individu pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel en n'utilisant aucune aide externe (p. ex. exosquelette).

Nous souhaitons confirmer que l'exosquellette peut constituer une solution dans le cadre du présent défi ou si cet élément est présenté à titre d'exemple de système d'aide externe, et ainsi n'est pas applicable dans le cadre du défi 4?

Réponse : Dans le cadre du présent défi, comme nous excluons les exosquelettes (et autres aides externes) comme solutions éventuelles, nous souhaitons obtenir d'autres solutions (concepts ou technologies).

12. Auriez-vous la gentillesse de m'aiguiller vers la description pertinente de l'appel de propositions, y compris le format de la proposition éventuelle? Nous élaborons des méthodes visant à atténuer les vulnérabilités des réseaux de trafic complexes, éventuellement mis à l'épreuve pendant ou après des désastres ou des attaques terroristes.

Réponse : Il incombe au soumissionnaire d'établir si les travaux proposés s'inscrivent dans l'un des défis. Tous les défis en matière de science et technologie figurent dans la partie 1 de la pièce jointe 1. Veuillez examiner chaque défi pour savoir si les travaux que vous proposez s'inscrivent dans l'un des défis existants. Si ce n'est pas le cas, les travaux ne répondront pas à l'exigence obligatoire. En ce qui concerne le format de la proposition éventuelle, consultez la partie 3, intitulée « Instructions pour la préparation des propositions ».

13. RDDC peut-il appuyer un projet en fournissant (sans frais pour le projet et sans virement de fonds) des échantillons expérimentaux, aux fins de recherche et développement (p. ex., sérum de traumatisme cérébral ou échantillons de sang)?

Réponse : Non. En raison de la complexité de l'approvisionnement, des exigences, du contrôle de la qualité, de l'accès, etc., les innovateurs doivent mener leurs travaux de manière autonome afin d'élaborer leurs solutions au moyen des ressources dont ils disposent.

14. Quel est le calendrier prévu, de la date de clôture (24 mai 2018) au financement, pour les candidats retenus, dans le cadre du présent appel d'offres?

Réponse : Le Canada n'est pas en mesure de fournir le calendrier prévu pour le financement des candidats retenus.

15. Si notre solution comprend des documents classifiés, comment pouvons-nous présenter une demande dans le cadre du présent appel de propositions lié au programme IDEeS?

Réponse : Veuillez consulter la partie 3 – Instructions pour la préparation des propositions, alinéa 3.3.6 « Aucune proposition classifiée ne sera acceptée dans le cadre du présent AP ».

16. Les soumissionnaires peuvent-ils présenter plusieurs propositions liées à plus d'un défi?

Réponse : Oui. Toutefois, chaque proposition doit être autonome et ne pas reposer sur les renseignements présentés dans une autre proposition.

17. Les soumissionnaires peuvent-ils envisager de s'associer à d'autres sociétés canadiennes pour présenter une proposition conjointe?

Réponse : Oui. Consultez la partie 7, article 7.19, intitulée « Coentreprise ».

18. Le processus sera-t-il publiquement accessible à la suite des soumissions?

Réponse : *La question exige des précisions.*

19. Veuillez fournir des précisions sur « l'entrepreneur détient la propriété intellectuelle et l'État détient la licence » pour ce qui est d'un produit qui peut être reproduit de manière numérique, comme un logiciel. Cela aura une incidence particulière sur le défi lié à l'image commune de la situation opérationnelle (ICSO) des ressources spatiales.

1. Distinction entre licence de propriété intellectuelle et licence de logiciel?

a. Y en a-t-il une?

b. Quand et où l'établit-on? Par le soumissionnaire dans la réponse à l'appel de propositions?

Réponse : Conformément au contexte de l'appel de propositions, la licence de propriété intellectuelle est liée à ce qui est produit dans le cadre du marché, les renseignements originaux, et les renseignements de base connexes – clause 2040 30 (2008-05-12). Le concept de licence de logiciel figure dans le « Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) – Section 4 – Conditions générales supplémentaires – Logiciel sous licence où l'objectif consiste à utiliser un logiciel sans produire de renseignements originaux connexes.

2. Une entreprise qui possède un cadre logiciel peut-elle seulement fournir une seule « licence de logiciel » pour une trousse d'outils précise?

a. C.-à-d., éviter d'accorder une pleine licence sur la propriété intellectuelle permettant d'utiliser le cadre logiciel pour utilisation du produit à l'échelle du MDN et du gouvernement, annulant ainsi le service reposant sur l'abonnement, en place à l'heure actuelle.

b. Où, quand et comment cela serait-il précisé?

Réponse : Conformément au contexte de l'appel de propositions, la licence de propriété intellectuelle est liée à ce qui est produit dans le cadre du marché, les renseignements originaux, et les renseignements de base connexes – clause 2040 30 (2008-05-12). Le concept de licence de logiciel figure dans le « Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) – Section 4 – Conditions générales supplémentaires – Logiciel sous licence où l'objectif consiste à utiliser un logiciel sans produire de renseignements originaux connexes.

20. Le programme IDEeS est-il un remplacement du Programme canadien de la station spatiale?

Réponse : Non.

21. Un concept de détection par satellite et de système de suivi où une image du ciel entier est capturée toutes les deux secondes à une magnitude de +12 et une résolution de 13 secondes d'arc serait-il admissible au défi d'identification et de caractérisation des objets spatiaux s'il s'agissait de la contribution principale?

Dans la négative, pourrait-on m'indiquer la personne-ressource appropriée qui pourrait être intéressée par cette solution?

Réponse : Il incombe au soumissionnaire d'établir si les travaux proposés s'inscrivent dans l'un des défis. Tous les défis en matière de science et technologie figurent dans la partie 1 de la pièce jointe 1. Veuillez examiner chaque défi pour savoir si les travaux que vous proposez s'inscrivent dans l'un des défis existants. Si ce n'est pas le cas, les travaux ne répondront pas à l'exigence obligatoire. Le Canada ne fournira aucune personne-ressource pour les propositions qui ne satisfont pas à l'un des défis déterminés.

22. En ce qui concerne les questions pour la conférence des soumissionnaires :

(1) Quels sont les échéanciers prévus pour l'évaluation, l'attribution et le début des travaux?

(1.1) En particulier, si on nous attribue un projet, peut-on harmoniser les échéanciers du projet avec les calendriers de l'université? C.-à-d., la plupart des cycles d'éducation des universités commencent en septembre et ont une durée de huit mois. L'État envisagerait-il de commencer les projets au début du cycle, et prolonger la phase « 1a » pour six mois sur une période de huit mois?

(2) La partie 1a est divisée en jalon 1 et 2. L'État a-t-il l'intention de diviser ces jalons pour représenter environ 50 % de la durée? Par exemple, 1/3 et 2/3 seraient-ils acceptables?

(3) Les coûts du projet peuvent varier en fonction de l'emplacement du responsable technique et d'autres ressources du MDN. Que suggère l'État en ce qui concerne l'établissement du budget pour les réunions?

(4) L'État pourrait-il fournir des versions modifiables (MS Excel) des tableaux? Par exemple, les tableaux plus sophistiqués des pages 52, 54, 57, 62, 67 et 70.

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

23. Dans le descriptif sur le site Web du projet IDEeS, il est mentionné que

Contenu canadien

Le présent approvisionnement nécessite **un maximum de 50 % de contenu canadien** — biens et services. Les soumissionnaires doivent fournir une attestation du contenu canadien avec leur proposition.

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-18-00823957>

À moins que je ne me trompe, il devrait être écrit que "un minimum de 50% de contenu canadien" ou "au moins 50% du contenu doit être canadien". Le phrasé actuel exclu les entreprises réalisant la majeure partie de leur travail au Canada.

Je n'ai pas encore vérifié si le texte est identique dans les fichiers PDF.

Réponse : L'article 3.2 devrait se lire comme suit : « un minimum de 50 % de contenu canadien ». Une modification officielle sera publiée.

24. En ce qui concerne le défi de conception de protection balistique légère :
1. Avez-vous un PDF modifiable ou un document Word à partager avant la soumission en ligne?
 2. Si une entreprise est impliquée, savez-vous si celle-ci est admissible à exploiter son financement par l'intermédiaire du CRSNG ou de Mitacs?
 3. Les projets attribués sont-ils financés dès le départ, ou devons-nous présenter une demande de remboursement (comme pour le programme Construire au Canada)?

Réponse : 1. Non.
2. La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.
3. Les projets attribués ne sont pas financés dès le départ. Consulter l'article 7.7 de la PFC – Paiement.

- 25 Dans quelle mesure les solutions devraient-elles être généralisées en ce qui concerne l'éventail des divers groupes démographiques, des métiers militaires précis, et des environnements de formation ou de déploiement?

Réponse : Nous sommes ouverts à une suite de solutions élargie, lesquelles pourraient être propres à une démographie, tandis que d'autres pourraient être généralisées à l'échelle de diverses populations.

- 26 De nombreux projets reposent sur de nouveaux moyens pour capter des signaux physiologiques sur le terrain. Existe-t-il une norme réglementaire de télésanté à laquelle il faut se conformer?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 27 Existe-t-il une pondération différente pour les outils portables et mobiles pour l'emploi à long terme sur le terrain, par rapport aux instruments pour les études à court terme dans un environnement clinique?

Réponse : Les deux seront pris en considération et évalués conformément aux critères indiqués dans la PFC

- 28 Une politique est-elle établie pour l'intelligence artificielle (IA) portable et mobile dans le cadre de la recherche avec des sujets humains?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 29 Existe-t-il une exigence plus large pour une plateforme novatrice de matériel de sécurité des données portable ou intégré à utiliser avec de multiples projets?

Réponse : Toutes les exigences actuelles sont indiquées dans les 16 défis en matière de science et de technologie compris dans la présente PFC. On encourage les soumissionnaires à consulter régulièrement les sites Web IDEeS pour des possibilités à venir.

- 30 J'ai une petite question concernant la demande à la partie 1a. Nous avons des références pour le texte de la soumission relatif à la validité scientifique de notre approche. Ces références font-elles partie du nombre de mots de chaque section, ou sont-elles permises en tant que document séparé?

Réponse : Toutes les réponses fournies par le soumissionnaire ne doivent pas dépasser le nombre de mots prévus pour chaque section. Aucun autre document textuel ne sera examiné.

- 31 Une équipe de participants de différents établissements d'enseignement supérieur peut-elle participer, soit un établissement à titre de soumissionnaire principal et les autres à titre de collaborateurs?

Réponse : Oui, une équipe de collaborateurs provenant de différentes universités et institutions pourrait être formée et un membre de cette équipe sera choisi pour être le soumissionnaire principal.

- 32 Comment partage-t-on les dépenses dans ce cas?

Réponse : Il appartient aux soumissionnaires de choisir la façon dont les dépenses seront partagées. Les paiements du Canada seront versés au soumissionnaire ou à l'entrepreneur principal et il incombera à celui-ci de payer ses partenaires et ses sous-traitants.

33. Un soumissionnaire peut-il participer à différentes propositions, une fois en tant que participant principal et une autre fois en tant que collaborateur?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

34. En tant que petit entrepreneur, j'aurais besoin d'utiliser un sous-traitant. Ce sous-traitant peut-il être une université? Dois-je fournir un devis pour les travaux que doit entreprendre le sous-traitant?

Réponse : Le sous-contractant peut être une université et la proposition de coûts doit inclure le coût de tout travail que le sous-contractant doit effectuer.

35. Je suis actuellement employé comme associé de recherche à une université canadienne. Si je prévois d'utiliser le service (à titre de sous-traitant) de mon université employeuse (p. ex., pour l'utilisation d'équipement laser), cela représenterait-il un conflit d'intérêts?

Réponse : Il appartient au soumissionnaire de déterminer si la solution qu'il propose convient pour répondre aux exigences de l'appel de propositions (AP), y compris pour relever le défi scientifique et technologique décrit dans la partie 1, pièce jointe 1 du document d'AP.

36. J'écris au nom de un établissement d'études postsecondaires (EDP) dont le mandat vise la recherche appliquée, l'éducation et la formation de professionnels de la sécurité publique et de la sûreté en Colombie-Britannique et dans le reste du Canada. Mon message concerne notre intention de postuler à la première demande de propositions du programme IDEeS du ministère de la Défense nationale.

À la suite du webinaire offert par le MDN jeudi dernier, le 19 avril, mes questions visent à m'assurer que notre proposition convient au défi 1 de science et technologie, Comprendre et aborder le trouble de stress post-traumatique.

La proposition du EDP vise l'élargissement et le partage du modèle d'un programme en ligne de résilience pour les premiers intervenants. Ce programme a pour objectif d'augmenter la résilience et d'offrir des stratégies d'adaptation pour les personnes exposées à des niveaux de stress élevés dans le cadre de leur travail, et ainsi réduire les blessures de stress opérationnel. Cette ressource a été mise en œuvre et évaluée auprès d'étudiants paramédicaux du EDP et a obtenu des résultats favorables (référence : <http://www.EDP.ca/news/EDP-research-shows-resiliency-training-program-could-help-reduce-incidences-post-traumatic-stress>). Étant l'un des contributeurs principaux du programme pour d'autres organismes tels que le MDN, le EDP a élaboré une méthode d'évaluation grâce à des sondages avant et après la mise en œuvre du programme, pour en mesurer l'efficacité. Cette méthode d'évaluation a été conçue grâce à une collaboration multidisciplinaire et universitaire entre des experts dans le domaine de la santé mentale et physique, ainsi qu'en enseignement et en formation de premiers intervenants au EDP et un Université. L'objectif de l'évaluation est de partager des résultats globalement par l'intermédiaire de publications, d'apporter des améliorations continues au programme, d'augmenter les connaissances au sein des communautés de premiers intervenants et, plus tard, garantir la fiabilité axée sur les preuves du programme, ouvrir l'accès et l'utilisation à tout professionnel travaillant dans des domaines où la santé mentale pourrait être touchée en raison de leur travail, ou au cours de celui-ci. Cela comprend la majorité des professionnels en sécurité publique et en sûreté, les premiers intervenants, et les Forces armées canadiennes. Le EDP participe actuellement à de nouveaux projets qui visent à mettre en œuvre et évaluer le programme au sein d'autres occupations (p. ex., les infirmiers, le personnel correctionnel).

La proposition au programme IDEeS pour la composante 1a, et l'avancement vers 1b chercherait à intégrer un nouvel outil de présélection qui pourrait mieux évaluer la santé mentale des participants avant d'achever le programme. Cela aiderait à déterminer si les participants présentent déjà des symptômes de blessures psychologiques graves (liées par exemple au trouble de stress post-traumatique) pouvant nuire ou non à leur capacité de profiter pleinement du programme.

De plus, nous nous demandons si l'attribution du programme IDEeS nous permettrait d'élargir la mise en œuvre du programme au sein d'une autre population de participants sous la composante 1a – Financement. Par exemple, au sein de shérifs de la C.-B., ou une autre communauté de premiers intervenants avec qui le EDP maintient actuellement des partenariats. Si notre proposition est retenue, l'objectif ultime serait de mettre en œuvre et de mettre à l'essai l'efficacité du programme de résilience au sein des Forces armées canadiennes, grâce à la contribution et au soutien du MDN. Nous souhaitons établir ce partenariat avec les FAC grâce aux possibilités qu'offre le programme IDEeS. Cependant, si une population de premiers intervenants telle que les shérifs de la C.-B. ne faisait pas partie de la portée de l'admissibilité en vertu du programme IDEeS, nous ne présenterons pas ce partenariat dans le contexte de cette PFC.

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 37 Je ne suis pas certain de la meilleure méthode (défi) à utiliser pour présenter une demande auprès du programme IDEeS.

Réponse : Veuillez consulter le document d'AP qui contient tous les renseignements pertinents. Il appartient au soumissionnaire de déterminer le défi que sa solution proposée est plus en mesure de relever.

- 38 Les propositions sont-elles assujetties à une présentation publique? Ma proposition comprend des composantes intellectuelles et j'ai des préoccupations quant à sa présentation.

Réponse :

- 39 Je vous écris à partir du bureau des recherches subventionnées d'une université canadienne. Pourriez nous dire si les coûts indirects sont permis dans le cadre de ce programme, et si oui, sont-ils au taux normal (65 % pour les frais de personnel sur le campus)?

Réponse : Le soumissionnaire doit présenter une proposition de coûts dans sa soumission. La proposition sera évaluée à partir des critères énoncés dans le document d'appel de propositions (AP).

- 40 Le défi 6 – Détection et classification des objets d'intérêt comprend-il la détection et la classification d'objets sous-marins tels que les sous-marins et les VSEE?

Réponse : Le défi 6 – Détection et classification des objets d'intérêt ne comprend pas la détection et la classification d'objets sous-marins tels que les sous-marins et les VSEE. Les paragraphes de l'énoncé du défi et du contexte précisent que le public cible est le soldat ou l'intervenant en cas d'urgence. De plus, ce défi vise à aller au-delà de la détection et de la classification d'objets d'intérêt, et plutôt de surveiller, de croiser les signaux et de transmettre les objets d'intérêt à de multiples capteurs afin de faciliter les opérations menées dans des environnements complexes tels que les environnements urbains.

- 42 De nombreux projets reposent sur de nouveaux moyens pour capter des signaux physiologiques sur le terrain. Existe-t-il une norme réglementaire de télésanté à laquelle il faut se conformer?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

- 43 Existe-t-il une pondération différente pour les outils portables et mobiles pour le déploiement à long terme sur le terrain, par rapport aux instruments pour les études à court terme dans un environnement clinique?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

- 44 Une politique est-elle établie pour l'intelligence artificielle (IA) portable et mobile dans le cadre de la recherche avec des sujets humains?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

- 45 Existe-t-il une exigence plus large pour une plateforme novatrice de matériel de sécurité des données portable ou intégré à utiliser avec de multiples projets?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

- 46 Chaque défi énumère plusieurs « résultats », mais la formulation varie selon le défi, p. ex., « comprend mais sans s'y limiter », « certaines considérations sont... », etc. Il semble évident que les listes ne sont pas complètes. Nous nous demandons si les propositions doivent tenir compte de chacun des résultats énumérés dans un défi donné, ou si les propositions peuvent tout de même obtenir une bonne note en ne tenant compte que d'une partie, ou même seulement un, des résultats?

Réponse : Toutes les propositions seront évaluées à partir des critères énoncés dans l'appel de propositions (AP). Les exemples dans la partie des résultats sont donnés aux fins d'illustration seulement et ne constituent pas une liste exhaustive.

- 47 Quels autres documents peuvent être soumis dans la section du matériel supplémentaire? Les tableaux avec des inscriptions, les diagrammes de flux de travail ou les rapports sont-ils permis, ou seulement les dessins techniques et les schémas?

Réponse : Toute l'information visuelle appuyant la proposition peut être soumise.

- 48 Avez-vous un modèle de proposition pour le programme IDEeS, en format MSWORD, pour la composante 1a que vous pourriez partager avec les soumissionnaires?
Non. 3.3.1 Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition en utilisant le formulaire de soumission électronique disponible à <https://ideas-cp.fluidreview.com/?l=fr>. Pour remplir le formulaire, les soumissionnaires doivent d'abord s'inscrire au système de soumission en ligne et obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Réponse : Non. Toutes les soumissions se font en ligne. Sur la page d'accueil des soumissions, sous l'onglet « Vos soumissions », le soumissionnaire peut cliquer sur le bouton « éditer » et télécharger une copie de la proposition en format PDF.

- 49 Déléguer l'accès au profil du soumissionnaire. Comment pouvons-nous permettre à notre équipe de travailler sur les soumissions en partageant les accès? Exemple : comme je prépare la soumission, je crée le profil à mon nom. Pour éviter les duplications, puis-je mettre tout le profil à mon nom et tout ce qui est relié à mon directeur de recherche montrera qu'il est le soumissionnaire? Il semblerait que le profil doit être relié au soumissionnaire en personne ou son représentant?

Réponse : Avec le système actuel, la seule façon d'y arriver est si le responsable partage les données de connexion et le mot de passe avec l'équipe. La fonction de proposition collaborative n'est pas offerte pour le moment, mais elle sera prise en considération pour les prochains AP.

- 50 Est-ce que le traitement d'approvisionnement initial est différent pour chaque étape d'IDEeS (1a, 1b, 2 - 4)?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

- 51 Si un projet nous est attribué, peut-on harmoniser les échéanciers du projet avec les calendriers de l'université? L'État envisagerait-il de commencer les projets au début du cycle, et de prolonger la phase « 1a » pour six mois sur une période de huit mois?

Réponse : l'échéancier du projet doit correspondre aux exigences de l'AP, mais les soumissionnaires sont libres de proposer une date de début pour le projet.

- 52 Un soumissionnaire peut-il présenter plusieurs propositions liées à plus d'un défi?

Réponse : Oui. Toutefois, chaque proposition doit être autonome et ne pas reposer sur les renseignements présentés dans une autre proposition.

53 Les soumissionnaires peuvent-ils envisager de s'associer à d'autres sociétés canadiennes pour présenter une proposition conjointe?

Réponse : Oui. Consultez la partie 7, article 7.19, intitulée « Coentreprise ».

54 Quels sont les échéanciers prévus pour l'évaluation, l'attribution et le début des travaux?

Réponse : Le Canada n'est pas en mesure de fournir le calendrier prévu pour l'attribution du contrat.

55 La partie 1a est divisée en jalon 1 et 2. L'État a-t-il l'intention de diviser ces jalons pour représenter environ 50 % de la durée? Par exemple, 1/3 et 2/3 seraient-ils acceptables?

Réponse : Le travail doit être réparti entre le jalon 1 et le jalon 2, et la proposition de coûts pour le jalon 1 ne doit pas représenter plus de 50 % du total de la proposition de coûts pour les jalons 1 et 2 combinés.

56 Les coûts du projet peuvent varier en fonction de l'emplacement du responsable technique et d'autres ressources du MDN. Que suggère l'État en ce qui concerne l'établissement du budget pour les réunions?

Réponse : Si le soumissionnaire propose un lieu de réunion qui exige de voyager, le coût du voyage doit être inclus dans la soumission. Le responsable technique et les autres ressources du ministère de la Défense nationale voyageront à leur discrétion, et uniquement si cela est requis (la présence virtuelle étant l'option préférée).

57 Les coûts du projet peuvent varier en fonction de l'emplacement du responsable technique et d'autres ressources du MDN. Que suggère l'État en ce qui concerne l'établissement du budget pour les réunions?

58. L'État pourrait-il fournir des versions modifiables (MS Excel) des tableaux? Par exemple, les tableaux plus sophistiqués des pages 52, 54, 57, 62, 67 et 70.

Réponse : L'intention du programme consiste à ce que les innovateurs travaillent à un rythme diligent, établi dans les détails de l'AP, afin de maximiser la participation et l'attention des ressources internes. Prenez note que plusieurs AP peuvent être lancés au cours d'une même année, il peut être impossible de garantir un cycle régulier d'année en année. Nous encourageons les innovateurs à harmoniser leurs processus internes afin qu'ils correspondent aux possibilités actuelles et futures annoncées sur le site Web d'IDEEs.

59. S'attend-on à ce que la solution soit destinée aux réseaux Internet seulement?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

60. S'attend-on à ce que l'on présente une solution destinée à l'Internet en général ou au cyberspace des citoyens canadiens, ou se limite-t-elle à l'infrastructure essentielle à la mission, comme les réseaux militaires, les installations nucléaires ou les réseaux des entreprises propriétaires?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

61. S'attend-on à ce que la solution soit destinée à des applications Internet en particulier, p. ex. le courrier électronique, ou devrait-elle s'appliquer à toutes les applications Internet?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

62. La solution nécessite-t-elle l'attribution de « menaces internes » et des autres menaces, ou est-ce seulement prévu pour les réseaux Internet en général? Particulièrement, s'attend-on à ce que l'on assure l'attribution des menaces liées à l'hôte ou des menaces liées aux réseaux ou des deux?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

63. Les lignes directrices indiquent que cette étape du processus doit s'appliquer à la composante 1a). Est-ce que le niveau de préparation d'un programme pourrait être considéré comme trop avancé (et donc, non financé) pour la composante 1a), mais être tout de même sélectionné pour continuer et être financé en vertu de la composante 1b)?

Réponse : Un tel scénario est impossible en vertu de l'AP actuel.

64. Y a-t-il une exigence relative à un responsable gouvernemental pour ce programme ou l'institution responsable peut-elle être un établissement d'éducation?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

65. Les soumissionnaires doivent-ils obtenir des lettres d'appui ou des contributions financières confirmées de la part des partenaires, d'organisations participantes ou d'individus?

Réponse : Il incombe à l'innovateur présentant une proposition d'avoir des ententes adéquates avec ses partenaires pour garantir que les propositions présentées sont réalisables. IDEeS ne requiert pas cette information.

66. D'autres pièces justificatives, comme les curriculum vitæ des membres de l'équipe et les renseignements relatifs à l'hôte ou à l'organisation partenaire, sont-elles requises?

Réponse : Non. Tous les renseignements requis pour soumettre une proposition sont présentés dans l'AP.

67. Le document d'information du programme indique que les résultats seront annoncés à l'automne 2018. La proposition devrait-elle décrire les jalons et les échéanciers à partir d'un mois précis (p. ex., date de début en octobre) ou devrait-elle plutôt indiquer mois 1, mois 2, etc.?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure

68. Y a-t-il des formulaires qui orientent l'élaboration d'un avis d'intention ou d'une proposition complète?

Réponse : Tous les renseignements requis pour soumettre une proposition sont présentés dans l'AP. Toutes les propositions doivent être soumises par voie électronique au moyen du portail de soumission, comme indiqué dans l'AP.

Vous pouvez télécharger le document d'appel de propositions, à l'adresse : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-18-00823957>. Après avoir téléchargé le document d'appel de propositions, veuillez suivre les directives figurant à la partie 3, intitulée « Instructions pour la préparation des propositions ». Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition en utilisant le formulaire de soumission électronique disponible à <https://ideas-cp.fluidreview.com/?l=fr>. Pour remplir le formulaire, les soumissionnaires doivent d'abord s'inscrire au système de soumission en ligne et obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe.

69. Quel type de taux horaire est considéré comme réaliste? Le tarif d'établissement des coûts, le prix de vente ou les deux?

Réponse : Consulter CC-5 : Proposition de coûts

70. Quels sont les échéanciers prévus pour l'évaluation, l'attribution et le début des travaux?

Réponse :

Le Canada n'est pas en mesure de fournir le calendrier prévu pour l'évaluation, l'attribution du contrat et le début des travaux.

71. Si un projet nous est attribué, peut-on harmoniser les échéanciers du projet avec les calendriers de l'université? C.-à-d., la plupart des cycles d'éducation des universités commencent en

septembre et ont une durée de huit mois. L'État envisagerait-il de commencer les projets au début du cycle, et de prolonger la phase « 1a » pour six mois sur une période de huit mois?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 72 Est-ce qu'une équipe de collaborateurs provenant de différentes universités et institutions peut être formée et une personne serait choisie pour être le soumissionnaire principal?

De quelle façon les dépenses sont-elles partagées dans ce cas?

Réponse : Oui, une équipe de collaborateurs provenant de différentes universités et institutions peut être formée et une personne sera choisie pour être le soumissionnaire principal.

Il appartient aux soumissionnaires de choisir la façon dont les dépenses seront partagées. Les paiements du Canada seront versés au soumissionnaire ou à l'entrepreneur principal et il incombera à celui-ci de payer ses partenaires et ses sous-traitants.

- 73 Est-ce qu'un soumissionnaire peut participer à différentes propositions, une fois en tant que soumissionnaire principal et une autre fois en tant que collaborateur?

Réponse :

Oui. Toutefois, chaque proposition doit être autonome et ne pas reposer sur les renseignements présentés dans une autre proposition.

- 74 **R : Propriété intellectuelle (PI)**

Nous sommes préoccupés par l'approche du gouvernement en matière de gestion de la propriété intellectuelle et les incohérences avec le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA). Par exemple, la section 3.95 g) Le tableau 1 : Options contractuelles relatives au droit de propriété sur la propriété intellectuelle du Guide des CCUA (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/3/95>) précise que la position par défaut du Canada est de posséder le droit de propriété sur la propriété intellectuelle pour les contrats qui produisent des biens ou des services sans recherche et développement prévus. Par ailleurs, aux termes des conditions générales 2040 du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat, l'entrepreneur doit accorder au Canada une licence lui permettant d'exercer tous les droits de PI (d'amont et d'aval) pour les activités du Canada. Les activités du Canada peuvent inclure la mise en commun des PI d'amont et d'aval avec des tiers même s'ils sont un concurrent direct de l'entrepreneur.

Plus précisément, nous souhaitons comprendre ce qui suit.

1. Est-ce que la position par défaut concernant la propriété intellectuelle énoncée par Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDEEs) aura préséance sur les droits de propriété intellectuelle tels que définis dans d'autres politiques par le Canada?
2. Veuillez fournir des détails sur comment les droits de PI d'amont et d'aval seront gérés tout au long du déroulement d'IDEEs.
3. Comment le Canada s'assurera-t-il que les droits de propriété intellectuelle des entrepreneurs seront maintenus et appliqués après la conclusion d'un contrat?

4. Quelle garantie est offerte à un entrepreneur que la PI d'amont détenue par celui-ci ne sera pas divulguée à un tiers qui pourrait tirer profit de la connaissance de la propriété intellectuelle de son concurrent? Particulièrement pour la PI en matière de code source.

5. Comment seront gérés les conflits avec le Canada en matière de propriété intellectuelle?

Réponse: La position d'IDEES concernant la propriété intellectuelle fera partie de tout contrat subséquent et aura donc préséance sur les droits de propriété intellectuelle tels que définis dans les autres politiques du Canada. Les fournisseurs doivent examiner attentivement les dispositions de la PI dans les conditions générales 2040 30 (2016-04-04) Licences concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux et les renseignements de base à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2040/17>, et dans la Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État, à l'adresse suivante : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/068.nsf/fra/00005.html> avant de soumettre une soumission, car la disposition sur la PI ne fait pas l'objet de négociations.

75 Si je prévois d'utiliser le service (à titre de sous-traitant) de mon université employeuse (par exemple, pour l'utilisation d'équipement laser), cela représenterait-il un conflit d'intérêts?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

76 Quatre appels de propositions supplémentaires semblent être prévus. Quel est le calendrier pour les appels de propositions subséquents à celui-ci?

Réponse : Tous les appels de propositions à venir et autres possibilités de participer au programme IDEES seront annoncés sur le site Web d'IDEES à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/programmes/idees-defense.html>

77 Quand le Canada prévoit-il que des contrats seront attribués pour des soumissions faites dans le cadre du présent appel de propositions? Les contrats attribués dans le cadre du présent appel de propositions doivent-ils être terminés le 31 mars 2019?

Réponse : Bien que tous les efforts soient faits pour attribuer les contrats subséquents rapidement, le Canada est incapable de fournir d'avance un calendrier pour l'attribution du contrat.

78 Étant donné que l'appel de propositions actuel est seulement pour la composante 1a (voir le paragraphe 1.3) pour financer 16 domaines de défi jusqu'à un maximum de 200 000 \$ par contrat, combien de fonds réels sont affectés à cet appel de propositions? Cette information pourrait affecter notre décision de soumissionner ou non.

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

79 L'équipe d'évaluation des soumissions sera-t-elle une équipe générique unique pour les 16 domaines de défi ou des équipes de spécialistes distinctes pour chaque défi? Cette

information pourrait nous aider à déterminer le niveau de détail et d'explication nécessaires lors de l'écriture de l'offre.

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 80 Les soumissionnaires sont-ils autorisés à faire du réseautage avec Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) ou d'autres scientifiques du gouvernement pour déterminer la nature de leur soumission?

Réponse : Non

- 81 Est-ce que RDDC ou d'autres organismes gouvernementaux sont autorisés à soumissionner ou à s'associer avec l'industrie dans le cadre d'une demande de financement?

Réponse : Des collaborations avec des organismes gouvernementaux et des institutions seraient acceptables, mais aucun partenaire obligatoire n'est requis.

- 82 Y a-t-il un responsable des sciences de la défense pour chacun des défis? Si oui, y aura-t-il une occasion d'avoir une réunion ou des échanges avec cette personne? Cette personne fera-t-elle partie de l'équipe d'évaluation des soumissions?

- 83 Pour faciliter l'établissement de contacts d'IDEEs, une liste de participants à la conférence des soumissionnaires et à la webémission sera-t-elle diffusée parmi tous les soumissionnaires?

Réponse : Non. Une liste des participants à la conférence des soumissionnaires ne sera pas fournie.

- 84 Comment les essais et évaluations (E et E) des besoins des utilisateurs et des problèmes de performance humaine seront-ils gérés tout au long du développement de solutions pour les défis?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 85 La demande de proposition stipule que, pour les E et E de niveau de maturité de la solution 6 (NMS 6) pour la composante 3 (bac à sable) d'IDEEs, aucun financement ne sera fourni. Quelles seront les catégories de dépenses pour lesquelles les soumissionnaires seront responsables? Est-ce que les troupes (c'est-à-dire les utilisateurs finaux expérimentés et formés de façon appropriée) seront fournies aux frais du gouvernement?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 86 Concernant le défi 3) Amélioration du rendement cognitif

1. Quelles sont les attentes pour les capacités des plateformes de réalité augmentée, en particulier par rapport aux environnements militaires?

2. Comment ces capacités influent-elles sur la possibilité de passer à travers les phases de transition du programme?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

87 En ce qui concerne le défi 15) Compréhension approfondie du contenu des médias sociaux – les données seront-elles fournies ou la collecte devra-t-elle faire partie d'une proposition soumise?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

88 Pouvez-vous préciser la définition d'une « coentreprise » et les conditions qui s'appliquent au présent soumissionnaire pour qu'il ne soit pas rejeté?

Réponse : Définition d'une coentreprise :

Association d'au moins deux parties qui mettent en commun leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, en vue de présenter ensemble une demande visant un besoin. (2010-01-11) [coentreprise]

Voir aussi l'article **7.19 Coentreprise**

89 Le défi 6 – Détection et classification des objets d'intérêt comprend-il la détection et la classification d'objets sous-marins tels que les sous-marins et les VSEE?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

90 Dans la section 1.6 de l'appel de propositions, il est indiqué que : « Il n'y aura aucune exigence de sécurité associée aux contrats subséquents pour la composante 1a. » Toutefois, à la section 6.1 du même appel de propositions, il est indiqué que : « Les entrepreneurs peuvent être tenus de détenir une autorisation de sécurité valide, selon la nature du projet, afin d'avoir accès à l'information et aux sites nécessaires à son exécution ». Pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura pas d'exigences de sécurité associées aux contrats subséquents pour la composante 1a et que la section 6.1 ne concerne que les contrats subséquents des composantes 1b, 2 ou 4?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

91 Section 3.6 : « Le soumissionnaire doit attester qu'il détient entièrement la propriété intellectuelle d'amont appropriée pour entamer les travaux définis dans l'énoncé des travaux. La position par défaut du Canada est de permettre aux entrepreneurs de conserver les droits de PI en accordant une licence au Canada à l'égard de ces droits, ce qui inclurait le droit d'utiliser et d'avoir utilisé la PI pour les activités du Canada. »

a) Pouvez-vous confirmer que les droits de propriété intellectuelle ne pourront pas être transférés ou ne seront pas transférés par le Canada à une autre entreprise?

- b) Pouvez-vous confirmer que les logiciels commerciaux qui peuvent être nécessaires pour effectuer le travail en sont exclus?
- c) Pouvez-vous confirmer que la PI d'amont d'un collaborateur ou d'un sous-traitant du soumissionnaire sera exclue de cette exigence? Ou l'entrepreneur principal devra-t-il obtenir des droits de PI d'amont pour toute composante de ses sous-traitants?
- d) Si le logiciel doit être livré à la fin du contrat de la composante 1a, le code source complet doit-il être livré ou le code compilé est-il suffisant? Est-ce que le Canada peut ensuite donner ce code à une autre entreprise pour effectuer des travaux supplémentaires (dans le cadre du programme IDEeS ou d'un autre cadre contractuel)?
- e) La PI d'aval doit-elle être livrée également à la fin du projet de la composante 1a? Pouvez-vous confirmer que les droits de propriété intellectuelle qui seront accordés au Canada concerneront uniquement la PI d'aval (pour les contrats liés à la composante 1a)?

Réponse : Il n'y aura aucune exigence en matière de sécurité associée aux contrats subséquents pour la composante 1a; toutefois, les fournisseurs des solutions retenues de la composante 1a peuvent être invités à participer à la composante 1b. Les fournisseurs de solutions retenues relatives à la composante 1b peuvent être ensuite invités à participer à la composante 2, 3 ou 4 à une date ultérieure non déterminée. Il est possible que des exigences en matière de sécurité soient associées aux composants suivants.

92 Section 4.7 : « Principes éthiques concernant les recherches menées sur des animaux ou des êtres humains. »

- a) La période de six mois disponible pour compléter le contrat de la composante 1a ne commence-t-elle qu'après l'approbation des travaux par le comité d'éthique? Ou est-ce que le délai d'approbation doit être planifié dans les six mois?
- b) Pouvez-vous confirmer que le soumissionnaire (ou le partenaire dans le projet concerné par cet aspect) doit avoir son propre comité d'éthique (par exemple, un comité d'éthique de l'université)?

Réponse : La durée maximale définie pour la composante 1a est de six (6) mois à compter de l'attribution du contrat. Il appartient à l'innovateur de proposer une date de début qui sera prise en compte pour cette approbation. b. Tous les projets doivent être conformes à l'énoncé de politique des trois Conseils sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Le soumissionnaire doit utiliser un Comité de révision déontologique accrédité par les trois Conseils afin de s'assurer que les lignes directrices relatives à l'éthique énoncées dans cet appel de propositions sont respectées.

93 Section 5.1.1 Attestation du contenu canadien : « Au moins 50 % du prix total de la soumission correspond à des biens et à des services canadiens [...]. »

- a) Pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura aucune préférence entre les soumissions ayant un contenu canadien à 100 % et celles ayant un contenu canadien à 60 %?
- b) Si le projet que nous proposons pour un défi de la composante 1a repose sur un environnement ou un outil de simulation exclusif (entreprise) actuel à l'extérieur du Canada (PI d'amont de l'entreprise), sera-t-il considéré comme un contenu non canadien pour la composante 1a et sa valeur doit-il être inférieur à 50 % de la valeur du projet?

Réponse :

- a. Conformément à l'article 5.1.1 Attestation du contenu canadien, le soumissionnaire doit fournir une attestation valide que sa soumission comprend *au moins 50 %* de contenu canadien du prix total de la soumission.

Le soumissionnaire fournira une attestation valide qui satisfait au minimum de 50 % du prix total de la soumission, ou non.

- b. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'annexe 3.6. (9), exemple 2 du Guide des approvisionnements (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/3/6>).

- 94 Sommes-nous autorisés à inclure des chercheurs américains travaillant à l'USARIEM en tant que collaborateurs ou conseillers sur la proposition?

Réponse : Les collaborations internationales sont autorisées. Pour de plus amples renseignements sur le contenu canadien, veuillez consulter le document de l'AP.

- 95 Notre centre de recherche est une organisation à but non lucratif. Notre entreprise est membre des centres collégiaux de transfert de technologie et a accès à des subventions du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, comme des universités. La question est : pouvons-nous être le leader et proposer un projet dans ce programme? Peut-être en tant qu'entreprise privée?

Réponse : Comme le stipule la section 3.1. du document de l'AP, la présente AP est ouverte aux particuliers, au secteur universitaire et à l'industrie, et les organisations sans but lucratif ainsi que les entreprises du secteur privé peuvent donc présenter leurs propositions..

- 96 La section 1.2 indique que le point d'entrée de la catégorie 1a se situe dans la plage de NMS 1 à NMS 6. Existe-t-il un niveau de NMS minimal de sortie acceptable pour les projets de catégorie 1a?

Réponse : Comme l'indique l'AP, le point d'entrée de la composante 1a est pour les états de préparation de la solution (EPS) 1 à 6, et par conséquent, l'EPS minimum est l'EPS 1.

- 97 La section 2.2 indique que les propositions resteront ouvertes à l'acceptation pendant neuf mois à compter de la date de soumission de la proposition. Quel est le délai actuellement prévu entre la présentation de la soumission pour la composante 1a (24 mai) et la notification de l'attribution?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.

- 98 Notre équipe est impatiente d'aller de l'avant pour préparer une proposition pour le défi 14, mais nous demandons confirmation qu'un organisme du gouvernement du Canada pourrait s'associer à une université pour effectuer des collectes d'images aéroportées et des analyses connexes à l'appui de la proposition de l'Université.

C'est-à-dire que je comprends que l'IDEEs dispose d'un certain nombre d'instruments financiers différents; nous voulons vérifier qu'il n'y a pas de restrictions qui empêcheraient le financement fédéral d'IDEEs d'appuyer l'acquisition de données et les analyses qui seraient effectuées par une agence du gouvernement du Canada.

Réponse : Il est possible de collaborer avec les ministères et organismes fédéraux du Canada (autres que RDDC). Toutefois, tous les paiements du Canada seraient alors versés au soumissionnaire ou entrepreneur principal, qui ne peut pas être un ministère ou un organisme fédéral canadien. Il appartiendra au soumissionnaire ou entrepreneur principal de payer ses partenaires et sous-traitants, y compris les ministères ou organismes fédéraux canadiens, le cas échéant.

99 Pouvez-vous vérifier s'il n'y a pas de restrictions qui empêcheraient le financement fédéral d'IDEEs d'appuyer l'acquisition de données et les analyses qui seraient effectuées par une agence du gouvernement du Canada?

Réponse : La réponse à cette question sera bientôt fournie lors d'une modification ultérieure.